

Bruxelles, le 11 mars 2024
(OR. en)

7094/24
COR 1
PV CONS 7
AGRI 159
PECHE 84

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
26 février 2024

À la page 4, le point 6 doit se lire comme suit:

6. **Règlement relatif à l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière ("Prüm II")**  6531/24 + ADD 1
Adoption de l'acte législatif PE-CONS 75/23
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 21.02.2024 + COR 1 (fi)
IXIM

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: article 16, paragraphe 2, article 87, paragraphe 2, point a), et article 88, paragraphe 2, du TFUE). **Conformément aux protocoles pertinents annexés aux traités, le Danemark n'a pas pris part au vote.**

Une déclaration relative à ce point figure en annexe.